



CRITERIUM DEPARTEMENTAL U13 F

Sommaire

ARTICLE 1 - CATEGORIES CONCERNEES.....	1
ARTICLE 2 - ENGAGEMENT	1
ARTICLE 3 - ORGANISATION DE LA SAISON	1
3.1. Phase Automne.....	1
3.2. Phase Printemps	1
ARTICLE 4 - ENTENTES	1
ARTICLE 5 - COULEURS ET TENUES	2
ARTICLE 6 - RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX	2
ARTICLE 7 - RAPPEL CHANGEMENTS D'HORAIRE	2
ARTICLE 8 - TERRAINS IMPRATICABLES	2
ARTICLE 9 - ARBITRAGE.....	2
ARTICLE 9 Bis – EXCLUSION TEMPORAIRE.....	2

ARTICLE 1 - CATEGORIES CONCERNEES

Les licenciées U13F, U12F, U11F, **U10F (3)** peuvent participer au critérium départemental U13 F.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENT

Tous les clubs affiliés au District du Jura de Football, peuvent engager une ou plusieurs équipes pour participer au Critérium U13 F. Les droits d'engagement dont le montant est prévu aux dispositions financières sont débités du compte club par le District.

ARTICLE 3 - ORGANISATION DE LA SAISON

La saison est organisée en deux phases qui s'articulent autour de la trêve hivernale.

3.1. Phase Automne

Rencontres sous forme de plateaux, en matchs aller simple ou en matchs aller-retour selon le nombre d'équipes.

Minimum 1 match et 1 défi « Jonglage » par journée.

Les équipes jouent à 8 ou à défaut à 5.

Possibilité d'inscrire jusqu'à 12 joueuses sur la feuille de match.

3.2. Phase Printemps

Les clubs engagés en première phase le seront automatiquement en seconde phase sauf avis contraire de leur part.

Les équipes jouent à 8 ou à défaut à 5.

Constitution de plusieurs groupes de niveaux en fonction des résultats de la première phase, des nouvelles inscriptions et du nombre d'équipes.

Minimum 1 match et 1 défi « Jonglage » par journée.

Possibilité d'inscrire jusqu'à 12 joueuses sur la feuille de match.

ARTICLE 4 - ENTENTES

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, se reporter au règlement des ententes du District du Jura.

⇒ **Textes de référence : « Règlement Entente D39 » du District**



ARTICLE 5 - COULEURS ET TENUES

⇒ *Textes de référence : « Règlement des Compétitions Autour de la Rencontre » du District*

ARTICLE 6 - RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Les rencontres U13 F sont fixées le samedi après-midi.

Le temps de jeu est de 2*30 minutes ou de 60 minutes par journée en cas de formule « plateau ».

Ballon Taille 4.

Les clubs rencontrant une équipe à 5 s'engagent à s'adapter à l'effectif de l'adversaire pour évoluer avec le même nombre de joueuses sur le terrain et s'engagent à adapter le terrain suivant le nombre de joueuses.

⇒ *Tableau de référence : « Lois du jeu U13 F » du District*

ARTICLE 7 - RAPPEL CHANGEMENTS D'HORAIRES

⇒ *Textes de référence : « Autour de la Rencontre »*

ARTICLE 8 - TERRAINS IMPRATICABLES

⇒ *Textes de référence : « Procédure de remise de matchs » du District*

ARTICLE 9 - ARBITRAGE

La fonction d'arbitre assistant est obligatoirement occupée par une joueuse remplaçante de l'équipe. Le changement d'assistante s'effectue à chaque arrêt du temps : pause coaching et mi-temps.

Les joueuses remplaçantes ou celles d'une autre équipe ne jouant pas dans le cas d'un plateau à plus de 2 équipes assureront la fonction d'assistante.

En cas d'absence de remplaçante c'est un(e) dirigeant(e) licencié(e) qui effectue la fonction d'assistant.

ARTICLE 9 Bis – EXCLUSION TEMPORAIRE

⇒ *Textes de référence : « Règlements Compétitions Déroulement de la Rencontre » du District*